

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_136 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉS DE MISSION "GEMAPI" - ADAPTATION DES CONTRATS

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

La loi n° 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles a créé une compétence GEMAPI en prévoyant que désormais, les communes sont compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Une convention portant création d'une Entente entre les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès, de la Châtaigneraie Cantalienne et la CABA a été actée par délibération n° DEL_2018_063 en date du 26 mars 2018.

Dans ce cadre, deux emplois de chargés de mission « GEMAPI » ont été créés pour une durée de 3 ans par délibération n° DEL_2019_117 en date du 2 juillet 2019 et renouvelés pour 3 années supplémentaires par délibération n° DEL_2022_065 en date du 30 juin 2022.

Eu égard au bilan qui peut être tiré des missions de ces 2 agents, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à une revalorisation salariale dans les conditions fixées dans le dispositif ci-après.

Il est rappelé que les charges attachées à la rémunération de ces deux agents et aux missions qu'ils accomplissent sont réparties entre les membres de l'Entente après déduction des aides perçues dans ce cadre auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département du Cantal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2024, le niveau de rémunération des agents suivants :

- **Animateur GEMAPI** : sur la base de l'indice brut 518 et de l'indice majoré 445.
Le RIFSEEP attaché à ce poste correspondant au groupe de fonction A4 institué par délibération n° DEL_2023_017 du 9 février 2023 ;
- **Technicien GEMAPI** : sur la base de l'indice brut 528 et de l'indice majoré 452.
Le RIFSEEP attaché à ce poste correspond au groupe de fonction B3 institué par délibération n° DEL_2023_017 du 9 février 2023 ;

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie A filière technique pour l'animateur GEMAPI et de la catégorie B pour le technicien GEMAPI seront automatiquement transposables par voie d'avenants auxdits contrats ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ces revalorisations salariales, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.